

## **AVIS PUBLIC**

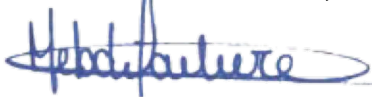
### **Entrée en vigueur des Règlements numéros URB-01.07 et URB-05.20 modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Alban**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le *Règlement numéro URB-01.07 modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire dans le secteur situé à l'intersection des rues Principale et Sauveur-Patry* ainsi que le *Règlement numéro URB-05.20 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de revoir la configuration des zones à l'intersection des rues Principale et Sauveur-Patry* ont été adoptés par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alban lors de sa séance ordinaire tenue le 9 février 2026;

QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi;

QUE lesdits règlements sont déposés au bureau de la Municipalité de Saint-Alban, au 241, rue Principale et peuvent être consultés aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h00.

**DONNÉ à Saint-Alban, ce 23 avril 2026.**

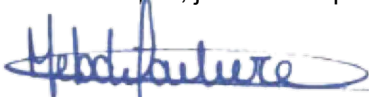


Mélodie Couture-Montmeny,  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Mélodie Couture-Montmeny, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis mentionné ci-dessus, en l'affichant au bureau municipal et en le publiant sur le site web [www.st-alban.qc.ca](http://www.st-alban.qc.ca), le 23 avril 2026.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 23 avril 2026.



Mélodie Couture-Montmeny,  
Directrice générale et greffière-trésorière